Tout le personnel de l'établissement de M. Napoléon Martin a tenu à assister aux funérailles, qui ont eu lieu en l'église St-Martin. Au cimetière, M. Henri Carlier, comptable, a adressé un dernier adieu au vieux serviteur, dont il a rappelé les mérites.

La médaille coloniale vient d'être décernée à M. Louis Duhamel, épicier à Roubaix, rue des Longues-Haies, pour ses campagnes d'Algérie de 1861 à 1863.

Association amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot. — Les membres de l'Association des anciens élèves de l'Institut Turgot, au nombre de 130 environ, ont tenu dimanche matin, à onze heures, dans l'une des salles de l'Institut Turgot, leur réunion générale semestrielle.

Au moment de procéder au renouvellement de la commission, M. Fernand Debuchy, membre de l'Association, jeune soldat rapatrié de Madagascar, fait son entrée dans la salle de réunion. Aussitôt tous les camarades se lèvent, et M. Henri Spel, lieutenant d'infanterie et membre de l'Association, s'avançant vers Debuchy, lui présente un superbe bouquet sur lequel se détache un joli nœud tricolore; en même temps il lui dit que l'Association le félicite de son courage et de son dévouement envers la Patrie, et qu'elle est fière de le compter parmi ses membres.

M. Gernez, directeur de l'Institut Turgot, profite de l'occasion pour faire une causerie sur la grande île africaine, et après avoir fait l'éloge des braves qui sont allés là bas combattre et mourir sous les plis du drapeau tricolore, il souhaite à Debuchy une prompte guérison.

M. Debuchy, dont la faiblesse est encore très grande, prononce quelques paroles de remerciement, puis va prendre place près de M. Gernez et la séance continue.

Il est procédé à l'élection de la nouvelle commission pour l'année 1896; sont élus à l'unanimité : Président, Edmond Willem; vice-présidents, Alfred Wante et Albert Duhamel; trésorier, Léon Gadenne; secrétaire, Georges Dubrœucq; secrétaire-adjoint, Felix Descarpentries; commissaires : Ernest Deprès, Jean De Ryck, Gaston Duburcq, Charles Schwartz, Floris Voreux et Godefroy.

Ensuite il est décidé que le banquet annuel aura lieu le dimanche 9 février prochain.

La réunion s'est terminée à midi.

La « Bouchée de Pain » et le « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de lundi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 580 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 1210 soupes ont été distribuées aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

Pour les soldats de Madagascar. — Une quête a été faite par M. Ch. Jaussens, au profit des soldats de Madagascar, pendant une réunion d'amis, chez M. Etienne Coutiner, estaminet du Chinois. Cette quête a produit 7 francs.

Une grève de tisserands. — Les cent cinquante tisserands occupés au tissage de M. Armand Masson, Grand'Rue, se sont mis en grève, lundi matin, dans les circonstances suivantes :

Dimanche matin, le directeur du tissage trouvait, dans le couloir de sa maison d'habitation, une lettre anonyme, lui annonçant que, si un ouvrier, — qui était désigné et que l'on traitait de « mouchard » — n'était pas congédié, le lendemain, à neuf heures, les cent cinquante tisserands de l'établissement se mettraient en grève.

Le directeur ne tint aucun compte de cet avis anonyme, mais, lundi matin, une délégation d'ouvriers vint confirmer la menace contenue dans la lettre.

Sur la réponse qu'il ne pouvait être fait droit à leur demande, les délégués quittèrent le tissage, suivis de tous leurs camarades.

Vers 11 heures 1/2, et aussi dans le courant de l'après-midi, la délégation s'est représentée à l'usine, mais sans obtenir satisfaction.

Les délégués ont rendu compte de leurs démarches à leurs camarades réunis à *La Paix*, et la continuation de la grève a été votée.

Encore une agression dans un cabaret. — Un tisserand, Ulysse Dupont, âgé de 38 ans, demeurant rue des Longues-Haies, entrait dimanche, à 8 heures du soir, dans l'estaminet tenu par Mme Lamotte, rue Magenta, et demandait à boire. Comme cet homme était ivre, Mme Lamotte refusa de le servir. Alors Dupont, saisissant un tisonnier, en frappa la cabaretière. Les agents de service rue de Lannoy ont arrêté cet individu, qui a été écroué au dépôt de Ste-Elisabeth.

Chevaux emballés. — Dans l'après-midi de dimanche, vers une heure, un domestique de M. Masurel, fabricant à Mouvaux, Carlos Caliens, avait arrêté sa voiture devant la porte de M. le docteur Philippart, rue du Collège. A peine Caliens était-il descendu de son siège, pour demander un renseignement, que les chevaux s'emballèrent.

Ils ont pu, non sans peine, être arrêtés en face la charcuterie de M. Vancoppenole par M. Achille Vanmarcke, âgé de 23 ans, domestique, rue Bayart. Une vitrine d'une valeur de 8 francs a été brisée par les chevaux chez M. Vancoppenole. Le domestique de M. Masurel s'est engagé à payer les dégâts.

— Quelques heures plus tard, le cheval de M. Samuel Janssens, blanchisseur aux Marais-de-Lauwe, qui avait été laissé un instant seul, rue Pierre-Motte, s'est également emballé. Il est allé s'abattre à l'entrée de la rue de Lannoy, sans, heureusement, causer aucun accident.

Croix. — *Un accident sur le car à vapeur. — Le mécanicien grièvement blessé à la jambe.* — Un accident s'est produit, lundi, à 5 heures 1/2, sur le territoire de Croix, en face l'estaminet « Au Dernier sou, » à 150 mètres, à peu près du bureau d'octroi de Roubaix, rue de Lille.

Le car n° 5, qui arrivait de Lille, ralentissait déjà sa marche, quand un tombereau, appartenant à MM. Lochet et frères, marchands de charbon au Pont de Croix, et conduit par un jeune homme de 21 ans, Joseph Vanholebecq, vint se jeter, en dépit des efforts du conducteur, sur le devant de la machine. Le choc fut si rude que le tablier de cette machine fut aplati.

Le mécanicien, Jean Grossmann, âgé de 55 ans, bien qu'ayant la jambe prise, parvint à stopper. Mais il était grièvement blessé. On a dû se servir de pinces pour ouvrir le tablier afin de dégager le malheureux mécanicien qui, avec tous les ménagements possibles, a été transporté à l'estaminet de la *Ville de Bradford*, tenu par M. Hier. Là, un médecin, M. le docteur Chabert, appelé par M. Leroux, contrôleur de la Compagnie des Tramways, a donné au blessé les soins les plus empressés : M. Grossmann a le tibia très sérieusement atteint. La guérison sera donc des plus lentes. Il a été reconduit, à 7 heures 1/2, à Mons-en-Barœul, où il habite, cour Sainte-Marie.

Ajoutons que le cheval, cause de l'accident, a eu le sabot du pied gauche de devant coupé au-dessus du boulet. C'est donc un cheval de perdu et qu'il faudra abattre.

— *Les eaux potables.* — C'est aujourd'hui mardi que seront commencés les travaux pour la distribution des eaux potables. Les matériaux nécessaires sont déjà arrivés.

— *Deux arrestations pour vol.* — Deux domestiques de ferme ont été mis, lundi après-midi, en état d'arrestation, sous l'inculpation de vol de draps et couvertures, au préjudice de M. Houzet, cultivateur à Croix.

Wasquehal. — Nous apprenons que Mlle Vandenbeele, directrice de l'école communale des filles de Wasquehal, vient de recevoir son changement. Elle sera remplacée par Mlle Burelle, titulaire à Arras.

— *La commune de Wasquehal en Justice de Paix.* — A la suite des inondations de 1895 et conformément à une pétition faite par les habitants, la commune de Wasquehal pour éviter à l'avenir les désastres occasionnés par les eaux, a fait construire un aqueduc à travers le chemin dit « Dulbout » afin de faire écouler les eaux provenant des « Bas champs, » le long du talus du chemin de fer et de la propriété de Mme veuve Liénart.

Mme veuve Liénart trouvant que la dérivation des eaux provenant des bas champs et qui doit s'écouler naturellement vers la « Marque » en suivant la prairie de MM. Delesalle frères, lui occasionne un préjudice, a fait assigner M. le Maire de Wasquehal à comparaître devant M. le juge de paix de Roubaix, mercredi prochain 15 courant.

Mme Liénart, veut la démolition de l'aqueduc et demande une somme de deux cents francs de dommages-intérêts que le conseil, dans sa dernière réunion, a refusé de voter.

Hem. — *Une gratification de cent francs vient d'être offerte*, par M. Bouche-Lamblen, à M. le commandant des sapeurs-pompiers d'Hem, pour être distribuée aux sapeurs, en reconnaissance des services qu'ils ont rendus, lors de l'incendie qui a éclaté, le 8 janvier, chez M. Bouche-Lamblen.

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,40** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP

A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;
Rue de la Peule, 188;
Rue de Toufflers, 155;
Rue du Tilleul, 133;
Boulevard Gustave-Nazebroucq, 126;
Rue Corneille, 7;
Rue du Collège, 71 bis;
Rue de la Halle, 9;
Rue Notre-Dame, 27;
Rue de Lille, 407;
Rue de la Chaussée, 8;
Rue Decrême, 37;
Rue Turgot, 63;
Rue du Lieutenant-Castelain, 4;
Place de la Gare, 12;
Grande-Rue, 35;
Rue du Fort, 86;
Rue de Béthune, 81.

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue de Gand, 94;
Rue du Tilleul, 16.

A CROIX
Rue du Progrès en face de la Rue Thiers-Ville, Mayot.
Rue de la Gare, chez M. Duvivier

A WATTRELOS
Salembier-Hollebecq, Carnot
A Lys-lez-Lannoy
Wallays, rue du Bois.

A LILLE
Rue Royale, 38, épic. Beverway
A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Lampe, 33.

A CALAIS
Rue Lafayette, 68.
Rue des Boucheries.
A BERCK-SUR-MER
Gde épic. modèle, pl. de l'Egl
A PARIS
Rue Vivienne, 26

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 37903

Liquidations judiciaires et faillites des cantons de Roubaix-Tourcoing et Lannoy. — En dehors des liquidations judiciaires et des faillites publiées dans nos annonces, nous relevons la suivante dans d'autres journaux, et, nous la donnons à titre de renseignement pouvant être utile au public.

Ouverture de liquidation judiciaire : M. William Gabrel, imprimeur à Roubaix.

WATTRELOS

L'« **Avenir du Bas-Chemin** » a célébré hier sa fête de Sainte-Cécile. L'exécution faite en l'église, à onze heures et demie, a hautement témoigné des sérieux progrès accomplis par le jeune et vaillant orphéon.

« Le dernier jour de Pompéi », œuvre d'une exécution difficile, mais d'un puissant effet, a fait valoir les ressources de la chorale et la direction autorisée de M. Louis Herrinck, son chef.

Le banquet a eu lieu à six heures, dans la grande et belle salle de la société, chez M. J.-B. Dubos, au Bas-Chemin. Il a réuni environ quatre-vingts convives, et la gaîté a atteint un diapason très élevé.

Des toasts ont été prononcés par MM. Pierre Vreck, président, Herrinck, chef, et Louis Lampe, membre de la société.

La partie musicale a été remplie à la satisfaction de tous par MM. Alphonse Courouble, l'excellent ténor solo de la *Cœcilia*, Jean Monnier, un chanteur de genre disant d'une façon très spirituelle, et Louis Bouche, un *Broutteux* en herbe qui débite le plus drôlement du monde pasquilles et chansons paloises, et Emile Lefebvre, un baryton à la voix sonore et claire, et bien timbrée, sachant phraser et chantant avec principes.

Des délégations de la Musique municipale, des *Enfants de la Lyre*, de l'*Union chorale* et de l'*Union des Travailleurs* assistaient à la fête.

La fraude. — Le brigadier Bosquet et le préposé Cagajous de Roubaix, ont arrêté, dimanche soir, à six heures et demie, près de la blanchisserie de M. Henri Labbe, au Laboureur, deux jeunes frandeurs, Henri Drumez, 21 ans, rattacheur, demeurant à Roubaix, rue Monge, cour du Bas rouge, et Pierre Duprez, 12 ans, demeurant également à Roubaix, boulevard de Beaurepaire. Les frandeurs portaient 270 boîtes d'allumettes, soit, en nombre, 135,000. Les allumettes ont été incinérées sur le champ, conformément aux règlements qui régissent la douane.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Au Bureau de bienfaisance. — Par arrêté préfectoral en date du 6 janvier, M. Julien Tack, ancien vice-président du Bureau de bienfaisance, est nommé administrateur honoraire.

Il était de toute justice de reconnaître par cette destination les services rendus par M. Tack à notre grand établissement charitable.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort du R. P. Geeraerts religieux de l'ordre des Croisiers, à Diest (Belgique), décédé dans son couvent à l'âge de 63 ans, administré des sacrements.

Le R. P. Geeraerts était très connu à Tourcoing et aux environs.

Depuis plusieurs années, il venait fréquemment à St-Christophe bénir des chapelets.

Un accident de voiture. — Un enfant de 3 ans 1/2, Henri Catteau, dont les parents demeurent rue Neuve-de Roubaix, qui jouait sur le trottoir, descendit tout à coup sur l'accotement au moment où arrivait à grande vitesse, une voiture de maître attelée de deux chevaux.

Le pauvre petit fut renversé, et l'une des roues lui passa sur le corps, MM. les docteurs Cadeau et Cuisset, qu'on appela aussitôt, ne constatèrent heureusement que de fortes contusions.

Violences exercées sur une cabaretière. — Dimanche soir un jeune homme de 18 ans, Emile Speybrouck, tisserand, demeurant rue Houchard, prolongée, entrait comme un furieux à l'estaminet de M. Auguste Leruste, rue de Gand, et cherchait aussitôt querelle à tous ceux qui s'y trouvaient. La cabaretière, qui l'engageait à se calmer, fut frappée et renversée d'un coup de tête en pleine poitrine. Un voisin, M. Jules Vandenberghe, se porta au secours de la femme, et fut à demi assommé à coups de chaise par l'énergumène qui prit alors la fuite, non toutefois sans avoir brisé quelques carreaux à la vitrine.

La police a fini par le rencontrer lundi vers 5 heures du soir; il a été écroué aussitôt.

Vol important de liqueurs à la Croix-Rouge. — Ce n'est pas le premier vol du même genre commis au Cercle Saint-Joseph de la Croix-Rouge; l'année dernière encore, on avait constaté un matin qu'on s'était introduit dans la cave et qu'il manquait une cinquantaine de bouteilles de vin.

Cette fois, les malfaiteurs ont emporté : 30 bouteilles de vin rouge, 30 de vin blanc; un litre de curaçao; un litre de cognac; un litre de rhum, et une bonbonne contenant 12 litres d'amer Picon !

On s'est introduit dans le cercle, en passant par la pépinière de M. Duquesne, et en escaladant le mur de clôture. On a ensuite brisé un carreau à la porte vitrée et, comme personne ne couche au cercle, les voleurs ont pu opérer tout à leur aise.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Les gardes Engelaere et Vercheldem, du Blanc-Seau, ont arrêté lundi matin, au Hallot, Adolphe Blanck, journalier, âgé de 22 ans, qui avait été expulsé récemment, à la suite d'une condamnation pour coups et blessures.

Une vitrine brisée. — Une grande glace de la vitrine de M. Meurisse, pâtissier, rue de Paris, a été brisée d'un coup de pierre. Un ouvrier charbonnier, Charles X..., a été soupçonné d'avoir commis ces dégâts, et une plainte a été déposée contre lui.

Linselles. — *Vols et tentatives de vol.* — Dimanche soir, un vol a été commis au préjudice de M. Julien Villez, couvreur, au hameau du Stemberg.

Vers sept heures et demie, Mme Villez qui, en compagnie de ses deux enfants, s'était absentée une demi-heure environ, constata à son retour qu'on avait ouvert un coffre placé dans la chambre de sa fille. Celle-ci qui avait laissé la clef à portée, ne la retrouva plus. Afin de s'assurer si rien n'avait été dérobé, les deux femmes durent forcer la serrure d'un petit compartiment du coffre où étaient renfermés des objets de valeur.

Ce compartiment était complètement vide; Mme et Mlle Villez étaient encore émotionnées de leur constatation lorsqu'elles entendirent des pas dans l'escalier, il n'y avait pas de doute à avoir pour elles, c'était le voleur qui surpris par l'arrivée des locataires de la maison et en possession du butin convoité, cherchait à s'échapper par le grenier, la retraite lui étant coupée ailleurs

Il ne courrait cependant aucun danger, car les deux femmes étaient bien hors d'état de le poursuivre, elles se sauvèrent, au contraire et lui laissèrent tout le temps de prendre la clef des champs.

Plus tard elles firent la nomenclature des objets dérobés, il manquait; 2 paires de dormeuses dont une paire en or, une chaîne en or, une deuxième en argent, un tablier neuf et 15 francs en pièces de 10 francs et 5 francs.

En poursuivant leurs investigations elles constatèrent encore la disparition de deux chaînes de montres en argent et en doublé placées dans la chambre de M. Villez.

A n'en pas douter le voleur encore inconnu a profité du départ de Mme Villez pour s'introduire dans la maison, par une petite fenêtre ne fermant guère donnant dans la chambre de M. Villez où il a pris les deux chaînes de montres.

La valeur des objets dérobés dépasse cent francs.

Le voleur est inconnu, on n'a aucun soupçon, mais à n'en pas douter il doit être aussi l'auteur du vol d'un lapin commis aussi chez M. Villez il y a quelques semaines. Il ne doit pas être étranger non plus à la tentative de vol de dimanche matin aux domiciles de deux pauvres vieillards demeurant non loin de là, pendant qu'ils étaient à la messe. Tout leur linge avait été retourné et les tiroirs ouverts, mais ne trouvant rien à sa convenance, le malfaiteur n'avait rien enlevé.

Roncq. — *Mouvement de la population.* — Depuis le 23 décembre 1895, l'état-civil n'a enregistré aucun décès.

Nous signalons ce fait qui tous a semblé d'autant plus intéressant qu'il ne s'est pas produit depuis une quinzaine d'années.

La commune de Roncq compte actuellement près de 7000 habitants.

— *Arrestation en vertu d'un mandat d'extradition.* — Dans l'après-midi de lundi, M. Delattre, commissaire de police a arrêté, en exécution d'un mandat d'extradition, un journalier, Charles Sinnaeve, âgé de 30 ans, né à Isteghem (Belgique) et domicilié au Vinage. C'est à la requête du parquet de Bruges que les poursuites ont lieu, sous l'inculpation d'attentats aux mœurs commis sur des enfants. Sinnaeve a déjà subi plusieurs condamnations, dont une à quatre ans de prison pour vol.

Mouvaux. — *Mouvement de la population.* — Voici les chiffres fournis par l'état civil pendant l'année qui vient de s'écouler.

Naissances 188 : 81 garçons et 99 filles légitimes ; 2 garçons et 6 filles naturels ; 37 mariages; 116 décès, 56 décès de personnes du sexe masculin et 60 décès du sexe féminin.

Halluin. — *Cours de sténographie.* — A partir du 12 janvier courant, il sera fait un cours de sténographie en l'école communale des garçons de la rue du Molinel.

Les jeunes gens qui désirent s'initier à cet art si utile sont invités à s'y rendre.

Ce cours, absolument gratuit, aura lieu tous les dimanches, de 4 à 5 heures du soir.

Communications

ORPHÉONISTES « CRICK-SICKS ». — La Commission nous prie d'informer les sociétaires qu'aujourd'hui mardi, aura lieu, à huit heures trois quarts du soir, à l'Hôtel du Cygne, une répétition à laquelle sont priés d'assister tous les choristes ; aucune excuse ne sera valable. Il ne sera pas envoyé de convocation.

LES GRÈVES D'HALLUIN

On n'aurait certes pu croire, à l'aspect que présentait Halluin, lundi après-midi qu'il y avait encore un grand nombre d'ouvriers en grève, les rues offraient même moins de mouvement que d'habitude. Il en était de même à l'entrée des Baraques où, depuis le commencement de la grève les ouvriers avaient établi leur point de réunion. L'estaminet *Aux armes de Tourcoing* était également à peu près désert.

Chez M. Defretin. — Aucune entrevue n'avait été annoncée pour la journée; mais dans la matinée cinq ouvriers *français* se sont spontanément présentés à la fabrique et ont été reçus par le patron. Ils ont déclaré sans ambages qu'ils en avaient assez de tous les conciliabules qui se tenaient chaque jour à la frontière, et qu'ils avaient plus grand chose de reprendre le travail; qu'ils reconnaissaient que M. Defretin était allé jusqu'à l'extrême limite des concessions, et que le nouveau tarif mettrait au moins ses ouvriers sur le même pied que ceux des autres tissages, qui ont repris le travail, après le relèvement du prix des façons.

On peut ajouter que la grève chez M. Defretin n'a jamais eu sa raison d'être ; car il avait déclaré qu'on le trouverait toujours disposé à suivre ses concurrents ; mais il ajoutait qu'il n'aurait pu accepter des prix qui l'auraient placé dans un état d'infériorité, et mis dans l'impossibilité de soutenir la lutte.

Voilà ce que beaucoup d'ouvriers commencent à comprendre ; il peut arriver bien souvent qu'une différence de un ou deux centimes au mètre aurait pour conséquence de mettre le fabricant dans l'impossibilité de continuer de faire certains articles bas prix.

Quoiqu'il en soit les cinq ouvriers dont nous parlons ci-dessus, après avoir de nouveau étudié le tarif que M. Defretin avait en quelque sorte pour la plupart des articles, arrêté contradictoirement, au cours de nombreuses entrevues qu'il avaient eues avec les délégués, y ont apposé leurs signatures et se sont aussitôt rendus auprès du président du conseil des prudhommes, pour le lui faire signer également.

Ils ont été fidèles à la promesse qu'ils avaient faite de reprendre le travail le jour même, et ils sont venus tous les 5 à la rentrée de l'après-midi. Si le lundi Parjuré n'était pas un jour quelque peu exceptionnel, il est certain que leur exemple eût été suivi par plusieurs de leurs camarades.

Aujourd'hui mardi, dans la matinée, les délégués, après une réunion tenue aux Baraques, se rendaient de nouveau chez M. Defretin.

Quoiqu'il arrive, on peut espérer pour aujourd'hui une reprise sérieuse du travail, dans cet important établissement.

— On disait que M. Gratry serait à Halluin aujourd'hui matin, et qu'il y aurait entrevue avec les délégués.

— A Wervicq, on continue à travailler au complet.

Nous avons déjà dit que pour cet établissement, les façons étaient notablement inférieures à celles payées à Halluin pour des articles similaires, ce qui permet d'établir un prix de revient auquel les fabricants halluinois ne peuvent atteindre.

Arrestation de Dehollander. — Nous avons parlé en son temps de l'arrestation sous l'inculpation de coups portés au tisserand Nayve qui avait repris le travail de Dehollander le secrétaire du comité de répartition des secours aux grévistes.

Nous apprenons aujourd'hui que cette affaire est portée au rôle du Tribunal correctionnel de Courtrai de mercredi prochain 15 janvier.

LILLE

Un agent de police assailli et désarmé rue Léon-Gambetta. — Un incident grave s'est produit, rue Léon-Gambetta, dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin.

Un agent de police a été assailli, à proximité d'un bal public situé dans cette rue, par une bande de cinq ou six individus.

Ceux-ci se sont rués sur l'agent, et malgré sa défense désespérée, l'ont roué de coups et lui ont enlevé son sabre et son képi.

L'agent, les vêtements déchirés, est venu raconter son affaire à M. Marion, commissaire de permanence, vers deux heures du matin. Une enquête a été ouverte aussitôt. On a retrouvé non loin du lieu de la rixe le sabre et le képi de l'agent.

Une arrestation a été également opérée. L'enquête se poursuit activement. On espère mettre la main sur tous les coupables.

Suites mortelles d'un accident. — Le sieur Henri Bruno, 23 ans, magasinier chez M. Faucheur, filateur, rue des Stations, 171, qui avait fait mercredi une chute de cinq mètres de haut d'une voiture qu'il chargeait, est mort, des suites de ses blessures, à son domicile, rue Fontenelle, 36.

Nous avons annoncé dernièrement l'arrestation d'une nommée Suzanne-Marie Normand, âgée de 20 ans, couturière, demeurant à Roubaix, 28, rue de Lannoy. Cette femme est inculpée de vol commis au bazar de la rue de la Gare à Lille.

Le parquet de Lille saisi de cette affaire a envoyé une commission rogatoire à M. le commissaire central de Roubaix, pour faire des perquisitions chez l'inculpée.

D'autre part, nous apprenons que la voleuse aurait opéré dans plusieurs autres maisons de commerce de Lille, situées aux alentours de la Grand'Place.

Suzanne Normand a été interrogée de nouveau par le juge d'instruction; elle observe un mutisme qui fait penser qu'elle n'a pas voulu donner son véritable nom.

LE BANQUET

du 43e regiment de la garde mobile du Nord

A LILLE

Dimanche dernier à deux heures, des officiers, sous-officiers et soldats du 43e régiment de la garde mobile du Nord se réunissaient en grand nombre au café Jean, rue Faidherbe, à Lille, pour prendre part au banquet donné à l'occasion du 25e anniversaire de la guerre de 1870-1871, sous la présidence du colonel Degoutin, ayant alors commandé le 43e, et actuellement colonel du 72e à Amiens.

Les nouveaux patrons du Café Jean avaient magnifiquement orné le balcon du premier étage de verdure, de drapeaux et d'écussons représentant les armes des villes et chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Lille, où s'est effectué jadis le recrutement du 43e régiment.

Ils avaient aussi décoré avec beaucoup de goût la salle du banquet ; ce n'étaient que trophées de drapeaux et d'armes, panoplies diverses et écussons. Aussi cette décoration, toute de circonstance, a-t-elle été admirée par les convives.

Le dîner a été très bien servi; la préparation des mets était irréprochable et la qualité des vins ne laissait rien à désirer.

Voici le menu du dîner dont le prix était fixé à 10 francs :

Potage printanier — Turbot sauce riche — Filet de bœuf Montmorency — Chaudfroid de volaille truffé — Cardons à la moëlle — Bécasses en cocotte — Salade — Entremets — Fruits, deserts — Vins — Macon, Saint-Emilion — Moulin à vent, champagne — Café, cognac.

Vers la fin du repas, une agréable surprise attendait les convives ; tout à coup les joyeux accents d'une fanfare militaire se faisait entendre: C'étaient la musique des sapeurs-pompiers d'Hanbourdin qui venait prêter son concours à la fête. Cette délicate attention était due à l'obligeance de M. Testelin, actuellement capitaine des sapeurs-pompiers d'Hanbourdin, et autrefois capitaine adjudant-major au 43e.

Cette fanfare, dont il convient de louer les belles qualités d'exécution, a successivement joué plusieurs morceaux dans la salle du banquet et elle a, fort bien à propos, apporté une note joyeuse à notre fête.

Au dessert, M. le baron de la Grange, ancien capitaine au 43e, a le premier, pris la parole, pour féliciter le colonel Degoutin, au nom de tous ses anciens compagnons d'armes, de sa nomination au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Cette distinction, a-t-il dit, est la juste récompense méritée par le vaillant soldat que nous avons connu.

La noblesse des sentiments exprimés par le colonel Degoutin dans sa réponse, et la correction de sa forme même ont été particulièrement remarqués par tous. Nous regrettons de ne pouvoir en fournir qu'une trop courte analyse.

Le colonel, en remerciant M. de La Grange, déclare qu'il est fier d'avoir commandé le 43e car ce régiment, composé de gens de cœur et de vaillance, a très bien tenu sa place sur tous les champs de bataille du Nord.

Il remercie ses anciens compagnons d'armes de lui avoir procuré le plaisir de se retrouver au milieu d'eux. Sa pensée se reporte ensuite à vingt-cinq ans en arrière, et après avoir retracé rapidement l'histoire de cette époque, il constate combien grands sont les vides dans nos rangs, et envoie un souvenir aux braves qui sont tombés glorieusement sur les champs de bataille du Nord, et qui ont soutenu l'honneur du drapeau du régiment.

Dans une chaleureuse péroraison, le colonel rappelle notre sol jadis envahi, nos provinces perdues, nous invite à rester fidèles au sentiment de patriotisme qui nous anime, et à être toujours au nombre de ceux qui veulent le relèvement de la France.

Après ce discours qui a été vivement applaudi, M. Paul Wattinne-Béghin, de Roubaix, ancien lieutenant, prend la parole au nom des mobiles de Roubaix et Tourcoing pour féliciter le colonel Degoutin, et lui dire combien tous ont été fiers d'avoir servi sous ses ordres. Il ajoute que, rentrés dans leur foyer, les mobiles n'avaient oublié ni les exemples que le colonel leur avait donnés, ni les devoirs qui leur incombaient en présence des terribles leçons que la France avait reçues. Aussi avaient-ils élevé leurs enfants dans l'amour de la patrie.

Divers autres discours ont été encore prononcés par M. Debosque d'Armentières, au nom des sous-officiers, M. Butin, ancien capitaine, M. Cauchon, ancien commandant du 8e bataillon, M. Bouxin, ancien capitaine.

En somme, la fête a été des plus brillantes, et nous ne pouvons que féliciter, au sujet de son organisation les membres du comité qui comprend : MM. de la Grange, Butin, Testelin, Théry-Piasson, Demesmay, Paul Wattinne, Desprez, Debosque et Gruson.

Concerts et Spectacles

Concert par la « Concordia-Harmonie. » — La salle Philémon, rue Pierre-Motte était littéralement comble, hier soir, pour le concert que la *Concordia-Harmonie* offrait à ses membres honoraires ; tous les numéros d'un programme, très bien composé, ont été suivis à la satisfaction générale. L'*Hirondelle*, et la fantaisie du *Pré-aux-Clers* ont été irréprochablement enlevés par la *Concordia-Harmonie* dirigée avec maëstria par M. Leuridan, il convient de féliciter M. P. Pollet, baryton ; Vande Meirsche, Vercrussen et L. Fœlix, chanteurs comiques, qui ont provoqué les rires et applaudissements de la salle entière, ainsi que MM. Dhaene, Lauridan et Seghers.

La conférence contradictoire par M. H. Dhaene et Devos, a obtenu beaucoup de succès. Le clou de la soirée a été les pyramides humaines, par la famille Pastopp, une section du *Club des Intimes*, qui a exécuté ces différents exercices avec la supériorité qu'on lui connaît. Mme Laure Berson s'est acquittée, avec talent, de la tâche d'accompagnatrice.

La tombola des Typographes. — Voici la liste des numéros de la tombola des Typographes dont les lots n'ont pas encore été réclamés :

624, 998, 1.029, 1.787, 3.181, 3.963, 5.054, 7.335, 7.526, 7.946, 10.679, 11.600, 11.545, 12.247, 12.369, 12.386, 14.860, 15.074, 18.069, 19.358, 19.516, 23.304, 24.466, 25.074, 25.602, 28.612, 28.720.

Le numéro 7.335 gagne l'obligation de cent francs. Les lots non réclamés pour le 1er février, seront vendus au profit de l'œuvre. On peut réclamer les lots chez M. Petit, cafetier, rue de Lannoy.

Une tombola patriotique. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola qui a été tirée, dimanche soir, chez M. Costenoble, cabaretier, rue de l'Alouette, à l'issue d'un concert organisé au profit de deux soldats roubaisiens rapatriés de Madagascar.

223, 1123, 2545, 2179, 2227, 842, 1633, 378, 2362, 277, 2839, 1312, 2121, 2707, 34, 2225, 2128, 683, 1246, 2338, 2144, 2.1214, 1801, 2122, 1054, 1860, 328, 526, 785, 2221, 518, 2663, 87, 2914, 2542, 415.

Tourcoing. — *Tombola au profit d'une famille malheureuse.* Nous donnons ci-dessous la liste des numéros gagnants de la tombola organisée par les Francs-Tireurs Tourquennois au profit d'une famille nécessiteuse :

4120, 4068, 1729, 4688, 452, 743, 673, 4912, 4682, 4885, 4544, 4854, 937, 217, 4597, 4878, 4088, 381, 459, 632, 421, 4068, 1002, 27, 125, 1392, 4545, 4303, 667, 4548, 4977, 385, 95, 823, 672, 422, 4860, 661, 4.1, 4899, 4499.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du 13 janvier.* — OUTRAGE A LA PUDEUR. — Il y a quinze jours comparaissait Augustin Demartelaere pour s'être à Roubaix, sur le seuil de sa porte produit dans un costume des plus primitifs, le tribunal l'avait soumis à un examen médical.

Il résulte du rapport de l'homme de l'art que Demartelaere est sujet à des crises et qu'il est probable sinon certain que c'est au cours de ces périodes qu'il a commis les faits reprochés qu'il ne serait donc pas responsable.

Le tribunal prononce sur le vu de ce rapport, l'acquittement de Demartelaere.

Tribunal de 1re instance de Courtrai. — *2e Chambre correctionnelle. — Audience du 15 janvier 1896.* — LE VOL avec violence que nous avons relaté en son temps mis à charge d'Hanssens Valère, ouvrier à Wattrelos, vient de valoir à son auteur, par défaut, trois mois de prison.

ABUS DE CONFIANCE. — Du chef de cette prévention, une peine de 15 jours de prison est prononcée contre Verkindere Hector, ouvrier à Menin.

COUPS ET BLESSURES. — Pour une rixe plus ou moins politique à Menin, comparaissaient sept prévenus : Baston Henri, chaisier, Vanhoverbeke Polydore, ouvrier, Wynant Cyrille, cabaretier, sont acquittés; Quarter Henri, charpentier, Volckaert Henri-Jean, charron, Verner Antony, ouvrier et Outricke Emile, fondeurs, tous meuniers, sont condamnés conditionnellement à une amende de 26 francs.

— Condamnation avec sursis est prononcée pour un même fait contre Moïse Duquesnoy, teinturier à Mouscron.

— Delavie Léopold et Delavie Charles, ouvrier à Luingne s'entendent condamner pour coups chacun à 15 jours de prison. Delaire Ivan qui comparaissait avec eux est acquitté.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos des grèves d'Halluin

Lille, le 13 janvier 1896.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

L'article qui a paru dans un de vos derniers numéros, à propos de la grève d'Halluin et concernant le départ de nos chefs de service, MM. Idiers, Oscar Geeraerts et Poulle, peut faire supposer que ces messieurs ont commis des fautes pouvant porter atteinte à leur honorabilité.

Il n'en est rien et nous tenons, au contraire, à rendre hommage à leur intégrité et à leur moralité.

Nous nous en sommes séparés à la suite d'un désaccord sur une question d'administration et qui n'a nullement trait à la grève.

Nous vous prions, Monsieur le Rédacteur en chef, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro et vous présentons nos civilités empressées.

JULES GRATRY.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUCATTEAU-DELPORTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste DUCATTEAU, veuf de dame Sophie TOULEMONDE, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1896, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mercredi 15 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 16 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lorraine, 31.

Les amis et connaissances de la famille DUPONT-NUTTIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Joseph DUPONT, employé des douanes en retraite, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1896, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 15 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles, seront chantées le mardi 14, à